



ELECTIONS MUNICIPALES DU 9 FEVRIER 2020

PIECES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS

- 1- La déclaration de candidature en 5 exemplaires avec signatures
légalisées des candidats
- 2- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois
- 3- Un certificat de nationalité
- 4- Un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois
- 5- Une déclaration sur l'honneur
- 6- Un certificat d'imposition ou de non-imposition
- 7- Une attestation d'inscription sur une liste électorale
- 8- Une attestation de domicile ou de résidence dans la commune concernée
délivrée par l'autorité administrative compétente
- 9- L'original de paiement au trésor public du cautionnement de 50 000 F
- 10- Une attestation d'investiture par le Parti